

Foncier, ne pas commettre l'irréparable !



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Après le succès exceptionnel obtenu par les autorités françaises pour une compensation intégrale des impacts de la réforme de l'OCM Sucre, la protection du foncier agricole vient au premier plan des préoccupations de la filière canne-sucre. La préservation de cet espace est la première condition du devenir de la filière.

Ces dernières années, la gestion du foncier s'est faite sans cohérence globale, ce qui a conduit à la situation d'aujourd'hui : une île qui perd ses espaces naturels et agricoles.

La période actuelle est particulièrement favorable pour les prises de décisions par l'Etat et les Collectivités locales : Schéma d'aménagement et de développement durable du Conseil général, plan régional de développement durable et schéma d'aménagement régional du Conseil régional, DOCUP et Contrat de plan Etat-Collectivités territoriales sont sur la table. L'élaboration de ces cadres stratégiques peut désormais s'appuyer sur des perspectives stabilisées pour la filière. Toutes les conditions sont réunies pour que les choix politiques locaux puissent, à leur tour, fournir les conditions du développement durable de la filière canne sucre.

Opposer les espaces agricoles et l'urbanisation est un faux débat.

Oui, cet objectif de développement durable de la filière canne-sucre est conciliable avec la construction de logements pour répondre aux besoins de la population, ainsi qu'au développement d'autres activités économiques, si et seulement si on gère l'espace autrement.

Les experts en aménagement et en urbanisme sont formels et les études le démontrent : La Réunion peut parfaitement accueillir la population de 1 million d'habitants attendue d'ici 2030 sans sacrifier les espaces agricoles et naturels qui soutiennent l'équilibre de son écosystème.

Mais nous devons pour cela appliquer les solutions pratiques qui sont connues. Depuis 1995, elles sont même prescrites par le SAR : densification et construction de la ville sur la ville. Elles permettront de gagner sur les deux tableaux : préservation de 50 000 ha d'espace agricole stratégique à l'horizon des 25 prochaines années, et optimisation des coûts urbains. On prend conscience en effet depuis peu, des conséquences de l'étalement urbain sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement. L'urbanisation non maîtrisée entraîne des coûts exorbitants pour les collectivités qui doivent équiper et desservir de nouveaux quartiers (adduction d'eau potable, électrification, assainissement des eaux usées, les transports en commun...)

Oui, il y a de la place pour tout le monde, pour autant que les choix politiques d'aménagement du territoire soient les bons et que leur application soit contrôlée.

Ainsi, on ne peut être qu'inquiet de voir que des entreprises ne trouvent pas de foncier pour développer leurs activités, alors que des dizaines d'hectares de terres pris à l'agriculture depuis des années pour implanter des zones d'activité, restent en friche.

Et on doit agir vite si on ne veut pas tout perdre !